



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION

---

# Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 021

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le mardi 9 mars 2021

---

Président : M. Sven Spengemann





## Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 9 mars 2021

• (1655)

[Traduction]

**Le président (M. Sven Spengemann (Mississauga—Lake-shore, Lib.)):** Merci, chers collègues. Nous sommes maintenant en séance publique. Je vous souhaite à nouveau la bienvenue.

Nous allons reprendre le débat sur la motion présentée par Mme McPherson et sur l'amendement proposé par Mme Sahota.

Lorsque nous avons mis fin à la discussion la dernière fois, l'ordre des intervenants était le suivant: Mme Sahota avait la parole, et ensuite, ce devait être au tour de Mme McPherson, de Mme Fry, de M. Bergeron et de M. Fonseca.

Si vous êtes d'accord, afin de faciliter la discussion, j'aimerais que nous suivions cet ordre et que ceux qui souhaitent prendre la parole après M. Fonseca lèvent la main.

Je cède maintenant la parole à Mme Sahota.

**Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.):** Merci. J'aimerais donner suite aux commentaires que j'ai formulés jeudi dernier.

Je tiens à rappeler à chacun, premièrement, que j'ai parlé longuement de mon amendement parce que je tentais d'obtenir le soutien des membres du Comité et d'amener tout le monde à comprendre la raison pour laquelle je propose dans mon amendement de supprimer la dernière phrase de la motion originale. C'est l'une des deux choses que vise à faire mon amendement pour éviter qu'on accapare davantage le temps réservé aux projets de loi à la Chambre. J'en ai parlé en détail.

Justement, aujourd'hui, nous constatons que le projet de loi C-14 doit être adopté pour s'assurer que les petites entreprises et les Canadiens obtiennent les soutiens dont ils ont besoin.

Mon intention était d'amener tous les membres du Comité à reconnaître que cette motion fait bien plus que ce que j'estime qu'il est raisonnable de faire dans les circonstances et que le Comité devrait se pencher sur le programme COVAX.

Je suis tout à fait d'avis que nous devrions inviter le ministre — si le Comité est d'accord — à venir nous parler de la situation, et peut-être que la question pourrait faire l'objet d'une étude approfondie.

Je tiens aussi à exprimer mon mécontentement à l'égard du fait qu'on a mentionné à la Chambre à maintes reprises que j'insistais sur cet amendement afin de bloquer l'adoption du rapport sur les Ouïghours préparé par le sous-comité des droits de la personne. Ce n'était absolument pas mon intention. Cela tient simplement à l'ordre dans lequel les choses étaient prévues ce jour-là.

Je n'étais pas prête à voter sur cette question, car je crois que nous devons bien comprendre la gravité de la motion dont nous

sommes saisis si nous ne la modifions pas. Je n'avais qu'une seule intention. Je tiens à préciser que je n'ai pas aimé que les deux choses aient été amalgamées alors qu'elles n'avaient rien à voir l'une avec l'autre.

J'espère que si je cède la parole, Mme McPherson, lorsqu'elle interviendra, étant donné qu'elle est la prochaine sur la liste, sera disposée à aller dans une direction un peu différente. Cela ne veut pas dire bien entendu d'abandonner la question du programme COVAX, mais plutôt de l'aborder d'une autre façon.

C'est tout ce que j'ai à dire pour aujourd'hui. Je vous remercie beaucoup.

• (1700)

**Le président:** Je vous remercie beaucoup, madame Sahota.

Madame McPherson, la parole est à vous.

**Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD):** Je vous remercie, monsieur le président.

Je vous remercie tous d'être ici pour discuter de la motion.

J'aimerais parler de l'idée de ne pas gaspiller davantage de temps en comité. Il est bien sûr très important de veiller à ce que nous ayons du temps pour débattre. Les débats occupent une grande place dans le processus parlementaire. Je pense toutefois qu'il vient un temps où les Canadiens s'attendent à ce que les parlementaires passent à l'action et qu'ils aillent de l'avant. Le pire stéréotype en politique est celui d'un politicien qui peut parler pendant des heures d'absolument rien, qui fait perdre le temps du comité, des analystes et des autres députés. Je crois qu'il serait utile de tout simplement prendre une décision à l'égard de cette motion. J'aimerais beaucoup bien sûr qu'elle soit adoptée, car c'est la motion que j'ai proposée.

Je tiens à souligner qu'il n'y a rien de plus important à mon avis aux yeux des Canadiens en ce moment que la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19 et sa capacité d'obtenir des vaccins. Je crois qu'il n'y a probablement rien d'autre qui intéresse davantage les Canadiens. Même si le NPD a poussé très fort pour que le gouvernement s'emploie à faire avancer des projets de loi comme le projet de loi C-5, le projet de loi sur la carboneutralité, le projet de loi C-15 et d'autres de la sorte, et qu'il a choisi de ne pas le faire, je crois qu'il est tout de même très important qu'à la Chambre des communes, tous les députés, qu'ils soient membres de notre comité ou non, aient la possibilité d'examiner la question de l'approvisionnement en vaccins au Canada et de la répartition des vaccins entre les différents pays. Je crois que c'est extrêmement important. Je pense qu'il est très malhonnête de laisser entendre que les Canadiens et les députés ne souhaitent pas en apprendre davantage à ce sujet.

Je ne veux pas faire de l'obstruction ou parler pendant une heure. Je pense que les Canadiens s'attendent à ce que les députés fassent progresser les projets de loi et les études. Je me suis montrée très ouverte à certains des amendements proposés par Mme Sahota. J'ai en fait affirmé verbalement durant les réunions du Comité que je serais disposée à modifier une partie du libellé de la motion.

Cela étant dit, je crois qu'il est essentiel que le Comité fasse rapport de cette motion à la Chambre. Je ne suis pas disposée à changer d'avis au sujet de cette partie de la motion. J'aimerais que tous les députés soient en mesure de représenter leurs électeurs au Canada relativement à une question qui est essentielle et très importante à ce moment-ci.

Je demande que nous passions au vote afin que les membres des quatre partis puissent faire savoir s'ils sont en faveur ou non de cet amendement.

Je vais m'arrêter là. Bien sûr, les libéraux ont tout le loisir de continuer à faire de l'obstruction, si c'est ce qu'ils souhaitent faire. Ils ont tout le loisir de dire que c'est par souci de clarté, mais je crois que les Canadiens ne sont pas dupes.

C'est ce que j'avais à dire. Je serai certes ravie de discuter d'une modification au libellé et de travailler avec mes collègues afin de faire progresser les choses. Je ne souhaite vraiment pas, par contre, écouter une personne parler pendant encore une heure.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup, madame McPherson.

La parole est à Mme Fry.

**L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.):** Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je me souviens que M. Bergeron a exhorté à de nombreuses reprises les membres du Comité à travailler ensemble, à mettre de côté la partisanerie et à essayer de faire ce qu'il faut pour régler les questions et présenter des rapports crédibles. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

La partisanerie a sa place. On voit bien le mélodrame de la période des questions. Nous avons un endroit où nous pouvons argumenter, débattre et faire part de notre désaccord. C'est ce à quoi sert le Parlement. Nous faisons toutefois un travail important. Je suis d'accord avec Mme McPherson sur le fait qu'il s'agit d'une question qui revêt une grande importance pour les Canadiens.

Cependant, je ne me suis pas exprimée au sujet de cette motion, alors, je n'ai pas manifesté mon opposition ou mon adhésion à la motion. Je n'ai pas eu l'occasion d'exprimer mes idées et mes préoccupations à propos de la motion ni d'essayer d'amener le Comité à adopter une motion qui, au bout du compte, sert les intérêts des Canadiens.

Je veux avoir la possibilité de dire ce que j'ai à dire à mes collègues afin qu'ils puissent décider si j'ai fait valoir un point qui leur fait dire « Eh bien, je n'avais pas pensé à cela. Je pense que je suis d'accord. » ou « Mon Dieu, elle est dans les patates ». C'est ce que nous faisons lorsque nous débattons d'une question, et lorsqu'on empêche le débat parce qu'il est pressant d'adopter une motion, on me prive de mon droit de m'exprimer sur la motion. Je n'ai pas pu exercer ce droit depuis que la motion a été présentée. Je n'ai pas dit un mot au sujet de la motion.

J'aimerais être en mesure de me prononcer sur la motion. Comme M. Bergeron l'a dit... et je n'utilise pas son nom en vain. Je dis seulement qu'il faut plus que des paroles pour bâtir la confiance au sein d'un comité. Pour bâtir la confiance au sein d'un comité, il faut établir clairement les façons dont nous pouvons nous adresser les uns aux autres. C'est grâce à cela que peut s'installer une confiance mutuelle.

Je n'étais pas heureuse, monsieur le président, de voir mon nom figurer dans un gazouillis publié par un des membres du Comité, qui laissait entendre que je ne faisais pas mon travail. Je n'avais même pas exprimé mon opinion. Mon travail consiste à questionner, à débattre et à soulever des enjeux. On ne m'a même pas permis de le faire, et soudainement, je vois mon nom figurer dans un gazouillis qui mentionne que je ne veux pas faire mon travail. C'est malicieux. Je pense que c'est mal avisé. Pour être gentille, je dis que c'est mal avisé, mais il s'agissait clairement de propos partisans, qui visaient manifestement à me dénigrer.

Je prends mon rôle de députée très au sérieux. Je prends aussi très au sérieux ma capacité de prendre la parole durant les réunions. Je prends également très au sérieux la nécessité de prendre la parole au sujet d'un projet de loi et d'en débattre. Je prends mon travail au sérieux. C'est ce que je fais depuis 28 ans. Être accusée dans Twitter de ne pas vouloir faire mon travail constitue une attaque personnelle, et je n'aime pas cela. Je tiens à dire aux fins du compte rendu que ces propos m'ont déplu. Cela ne favorise pas un esprit de collégialité.

Même si je sais qu'il y a de la partisanerie et qu'elle doit se manifester à un moment donné — nous ne sommes pas d'accord sur bien des choses — je n'aime pas cette personnalisation des désaccords. Cela devient des attaques personnelles et dénigre la personne. On se trouve à dire à tout le monde que Hedy Fry n'aime pas faire son travail, qu'elle n'aime pas s'acquitter de ses tâches.

Monsieur le président, ces propos m'ont grandement blessée. Ils m'ont grandement affectée. Je trouve qu'ils sont injustes et déraisonnables. Ils ont contribué à amener sur la place publique le travail du Comité, que nous essayons d'accomplir ici, en séance publique d'ailleurs.

Depuis toujours, j'essaie de parler de la désinformation, des fausses informations et de la personnalisation des attaques. Nous pouvons être en désaccord et discuter ad vitam aeternam de certains points, de certaines politiques claires. Nous pouvons être en désaccord sur ces choses-là et exprimer ce désaccord sans formuler des remarques personnelles. Cette personnalisation me préoccupe vraiment, particulièrement en tant que femme. On constate maintenant que, dans le milieu de la politique, les remarques sont personnelles. Lorsque vous ne pouvez pas faire valoir votre opinion, votre point de vue, tout le monde vous lance la pierre et vous dénigre personnellement sur la place publique.

● (1705)

Ce n'est pas juste et ce n'est pas la façon dont je souhaite voir le Parlement continuer de se comporter. Ce n'est pas ainsi non plus que je souhaite voir le Comité continuer de se comporter. Je connais M. Chong depuis très longtemps. Nous avons été d'accord sur certaines choses et nous avons eu aussi des différends. Il reste que j'ai encore beaucoup de respect pour son intelligence et son intégrité, car je l'ai vu — dans le passé, bien avant votre naissance — se comporter avec intégrité. Je vais toujours m'incliner devant lui pour cette raison, mais le droit que j'ai d'être en désaccord avec lui me tient à cœur.

Je pense qu'exprimer son désaccord, présenter des arguments et essayer de corriger de fausses informations qui seraient transmises au public et véhiculées par cette motion, selon que nous soyons en faveur ou non de... Cela est très important pour moi, surtout s'il s'agit de questions touchant à la santé. La désinformation est dangereuse pour le public.

Il est important d'obtenir des vaccins pour la population, et la désinformation à propos des vaccins, notamment au sujet de la façon dont ils fonctionnent, des variants, de l'objectif de l'entente relative au programme COVAX, de la façon dont elle était censée fonctionner, ce qui a été clairement énoncé par Gavi et le programme COVAX... Lorsqu'on affirme le contraire, cela constitue à mes yeux de la désinformation.

À l'instar des journalistes, les politiciens doivent donner les faits et laisser le public décider. Il faut laisser le public être en désaccord. Il faut laisser le public décider s'il ne souhaite plus voter pour une personne parce qu'il estime qu'elle est dans le champ. C'est un droit, et c'est cela la démocratie. Je suis vraiment d'avis que la désinformation nuit en tout point à la démocratie.

À ce propos, je vais énumérer les éléments qui constituent clairement selon moi de la désinformation, et c'est sur ces éléments que je suis en désaccord, car nous pouvons causer du tort à la santé des gens en leur fournissant de mauvais renseignements. Je dis cela en tant que médecin, et c'est ce qui me préoccupe beaucoup lorsque je lis le libellé de cette motion. En tant que médecin, je trouve que cette motion donne aux Canadiens des renseignements erronés. Ces renseignements peuvent finir par leur nuire.

Je ne suis pas d'accord sur le fait que le Comité fasse rapport de cette motion à la Chambre. Si nous ne faisons pas rapport de cette motion à la Chambre, cela ne signifie pas que la motion ne fera pas l'objet d'une discussion à la Chambre. Tous les jours, la question des vaccins fait l'objet d'une discussion durant la période des questions. Si quelqu'un souhaite débattre de cette motion à la Chambre, il existe des mécanismes auxquels il peut avoir recours. J'aimerais revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure lorsque nous parlions d'autres questions. Il existe des règles et des procédures, que nous

devons respecter. Nous ne pouvons pas les modifier à la hâte simplement parce que cela convient à notre programme personnel.

Si nous n'établissons pas des protocoles et des directives clairs pour guider le travail du Parlement, nous serons dans le pétrin. Les choses seront difficiles. La démocratie en souffrira. Si les gens qui sont déjà convaincus que les politiciens ne disent pas la vérité découvrent que des politiciens ne transmettent pas les faits exacts et qu'ils font de la désinformation, cela fera en sorte que les politiciens, peu importe leur allégeance politique, vont perdre la confiance de la population. Les gens ne pourront plus nous faire confiance parce que nous ne sommes pas dignes de confiance lorsque nous nous adressons à eux.

On peut s'y prendre de diverses façons pour débattre de la question, alors, il est inutile de prendre du temps en Chambre pour discuter des travaux du Comité. Nous avons l'habitude de discuter ici des travaux du Comité. Lorsque nous déposons un rapport, qui est présenté à la Chambre, et que le gouvernement a l'occasion d'y répondre... Si nous décidons que nous voulons en parler, diverses options s'offrent à nous pour le faire.

Si le Parlement souhaite discuter de cette question — comme l'auteur de cette motion semble le croire, et je conviens qu'il est possible que le Parlement souhaite en discuter — il peut demander la tenue d'un débat d'urgence ou la tenue d'un débat exploratoire. On peut ouvrir la discussion sur ce sujet, alors, tout le monde pourra obtenir les faits, discuter, débattre et parvenir à une entente.

Il n'est pas raisonnable à mon avis de passer par la porte arrière pour utiliser le temps du Parlement alors qu'il a bien d'autres choses à faire. Ce n'est pas juste et cela ne rend pas justice à ce que nous sommes censés faire lorsque nous siégeons à la Chambre en tant que parlementaires. En ce qui concerne les comités, il existe des procédures et des moyens pour faire ce genre de choses, et c'est ce à quoi je fais référence lorsque j'affirme que je ne crois pas que cette motion devrait faire l'objet d'une discussion à la Chambre. Je pense que si nous souhaitons que la Chambre débattre de la question des vaccins, nous avons à notre disposition de nombreux moyens pour faire en sorte que cette question fasse l'objet d'une discussion à la Chambre.

Durant la présente réunion, je n'ai jamais eu l'occasion de m'exprimer sur la motion. Ce qui me préoccupe le plus... J'ai déjà expliqué pourquoi je ne suis pas d'avis que le Comité devrait faire rapport de cette motion à la Chambre et j'ai aussi expliqué qu'il existe bien d'autres moyens de faire en sorte que la question soit débattue à la Chambre, si c'est ce que nous souhaitons.

● (1710)

J'aimerais parler de la désinformation. D'abord et avant tout, dans la motion, on parle de l'échec du gouvernement à assurer un approvisionnement adéquat en vaccins pour la population canadienne par l'entremise de fabricants nationaux. Nous ne pouvons pas assurer une production nationale alors que nous ne disposons pas encore au pays d'une industrie pharmaceutique qui produit des vaccins. Ce fait a été balayé du revers de la main. Il y avait jadis au Canada une société qui s'appelait Connaught Labs, qui nous permettait de produire nos propres vaccins à tout moment. C'est le premier point que je veux faire valoir. Le gouvernement de Brian Mulroney a mis fin à cette capacité de production de vaccins. Qu'il ait eu tort ou raison de le faire, il reste que nous n'avons plus cette capacité.

Il est impossible de créer une capacité de production de vaccins et de médicaments en l'espace de trois mois. Le fait que nous disposions de vaccins, que sept d'entre eux sont en train de faire leur chemin dans le système et que nous avons acheté des doses de quatre de ces vaccins constitue un miracle en soi. Il faut énormément de temps pour mettre au point un vaccin.

Nous avons entendu parler des variants, de ce qu'ils sont et de la raison pour laquelle nous discutons du problème des variants. J'aimerais bien pouvoir donner des explications à ce sujet.

Le fait est que nous ne savons pas comment fonctionnent les quatre vaccins que nous avons — ceux de Moderna et de Pfizer, que le reste du monde utilise, ou celui d'AstraZeneca que l'Angleterre utilise — car nous n'avons pas eu le temps de nous pencher là-dessus.

Des essais cliniques ont été menés dans le plus court laps de temps possible. Les essais cliniques visent à déterminer si un produit sera néfaste pour les gens même s'il peut être efficace. Dans le cadre des essais cliniques, on examine deux choses. D'abord, est-ce que le produit est efficace? Oui. Est-ce qu'il fonctionne? Oui. Ensuite, il faut déterminer si le produit aura un effet néfaste sur la santé des gens. Est-ce que les effets néfastes sont de courte durée, de durée moyenne ou de longue durée? Cela nous permet de savoir que, lorsque nous allons administrer ce produit à des gens, ils ne subiront pas deux ans plus tard des effets secondaires qui vont nuire à leur santé, car le travail n'a pas été fait correctement.

C'est pourquoi nous devons parler à mon avis de l'approvisionnement. Nous devons approuver les vaccins. Nous devons nous assurer qu'ils sont sécuritaires et efficaces. C'est ce que nous avons fait relativement aux deux premiers vaccins, ceux de Pfizer et de Moderna. Nous examinons maintenant le vaccin de Johnson & Johnson, et nous avons constaté que ce vaccin s'est révélé efficace à 66 %, mais tous ceux qui ont des connaissances en épidémiologie et en vaccins affirment que cela n'a pas vraiment d'importance. Une efficacité de 66 % est satisfaisante, car à tout le moins les personnes qui reçoivent ce vaccin ne deviendront pas malades au point de mourir si elles contractent la COVID. La réaction à la COVID-19 serait moindre. C'est pour cette raison que nous avons finalement approuvé le vaccin de Johnson & Johnson. C'est ce qui explique pourquoi l'approbation prend du temps. En ce qui a trait au vaccin d'AstraZeneca, nous voulions encore une fois nous assurer d'offrir aux Canadiens un vaccin sécuritaire et efficace.

C'est la première chose que je voulais expliquer à propos des vaccins.

Pour produire un vaccin, on ne peut pas simplement s'adresser à n'importe quel laboratoire pharmaceutique ou complexe industriel pharmaceutique. On ne fabrique pas des vaccins comme on fabrique des médicaments ou d'autres traitements. Pour qu'un vaccin soit sécuritaire, il faut respecter certains critères très précis et il faut respecter des normes internationales.

Le Canada ne peut pas du jour au lendemain décider de fabriquer des vaccins. Cela ne se fait pas en un clin d'œil. On ne peut donc pas laisser entendre que nous ne pouvions pas assurer un approvisionnement adéquat par l'entremise de fabricants nationaux. Il s'agit d'une fausse information qui témoigne d'une incompréhension quant à la façon dont les vaccins sont fabriqués. Il existe quatre laboratoires que nous pourrions utiliser au Canada pour produire des vaccins, mais leur capacité n'est pas suffisante, et c'est ce qui a été le problème au départ avec Moderna et Pfizer. Leur capacité n'était

pas suffisante. Personne ne s'attendait à ce que la pandémie entraîne le décès d'un si grand nombre de personnes, qu'elle touche autant de pays et que nous soyons confrontés à une deuxième vague partout dans le monde. Les deux fabricants de vaccins dont tous les pays dépendent n'avaient pas la capacité de produire tous les vaccins nécessaires pour répondre aux besoins à l'échelle de la planète. Voilà le premier élément, et le Canada ne pouvait rien y faire.

Le deuxième élément est le fait, comme nous le savons, que nous ne sommes pas un pays qui bénéficie d'une importante industrie pharmaceutique. Nous ne produisons pas de vaccins. Je crois fermement que nous devrions devenir une puissance dans le domaine des vaccins, des produits pharmaceutiques et des traitements. Je crois réellement que c'est ce que nous devrions viser. Je crois que c'est l'objectif que le gouvernement souhaite atteindre, mais il faudra du temps.

• (1715)

Mon argument est le suivant: lorsque des produits pharmaceutiques comme Pfizer sont fabriqués principalement en Europe et aux États-Unis, devinez qui sera le premier à en profiter. C'est le pays qui porte l'industrie sur ses épaules, le pays dans lequel l'industrie fabrique ses vaccins.

Nous avons entendu que l'Europe ne voulait pas que les vaccins soient distribués à qui que ce soit parce qu'elle les voulait pour l'Union européenne. Nous pouvons penser que c'est injuste, que c'est comme un propriétaire inscrit qui garde sa marque, mais l'Europe a le droit de prendre ces décisions. Nous constatons que les États-Unis ont la capacité de fabriquer des vaccins Pfizer. Les États-Unis ont la capacité de fabriquer un grand nombre de vaccins, car ils sont une nation industrielle pharmaceutique, alors voilà.

Je sais pour commencer que dans ma circonscription, AbCellera, qui est une entreprise de cellules souches, est venue me voir pour présenter son travail au gouvernement afin d'obtenir des fonds de démarrage. Elle a démarré. Elle a créé quelque chose qui a pu être administré à Donald Trump lorsqu'il est tombé malade. C'est pourquoi il n'est pas resté malade longtemps. C'est la raison pour laquelle il a été capable de revenir travailler après deux jours. Ce n'était pas un vaccin, mais cela a réduit l'incidence de l'effet clinique de la COVID sur la plupart des gens. Ils n'ont pas eu à aller à l'hôpital, et ils n'ont pas perdu la vie.

Je le sais parce que j'ai suivi AbCellera, mais devinez quoi, AbCellera a dû faire appel à une société appelée Lilly, qui est une société pharmaceutique établie aux États-Unis, pour produire ses vaccins parce qu'il n'y avait pas de capacité ici, mais nous les aidons maintenant à avoir une capacité. Dans ma ville et dans ma circonscription, l'entreprise est en train de construire et de s'agrandir pour être en mesure de produire ce médicament particulier pour les personnes qui attrapent la COVID.

L'utilisation d'un langage simple qui vise à susciter de l'anxiété chez les gens, ce qui n'est pas juste lorsque les gens sont déjà anxieux et se sentent déjà impuissants, pour leur donner des renseignements qui ne sont pas réels et qui sont erronés, me dérange vraiment en tant que médecin. Ce libellé, que je trouve injuste et qui n'est pas fondé sur les faits ni sur la compréhension des problèmes, n'est pas juste, et il est mauvais pour nous d'adopter quelque chose qui va faire croire aux Canadiens que c'est vrai.

L'autre est que COVAX était une initiative destinée à fournir des vaccins aux personnes à risque élevé dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. C'est vrai, mais ce n'était qu'une partie de ce qu'elle était censée faire. Si vous lisez vraiment le document de Gavi sur la COVID, il précise très clairement que les pays riches étaient autorisés, et auraient dû utiliser ce vaccin sur une moitié de celui-ci pour pouvoir les aider à fournir des vaccins à leur population, ce qui est précisément ce que notre gouvernement voulait faire et ce que d'autres gouvernements demandaient de faire.

Des gouvernements très riches comme Singapour voulaient le faire. La Nouvelle-Zélande voulait participer. L'autre moitié devait aller aux pays à revenu faible et moyen. C'était là. C'était écrit. J'ai tout ici pour que vous puissiez lire le document — qui provient directement de Gavi et de COVAX — sur la signification de tout cela. Je crois que nous devrions également dire que le Canada était le deuxième donateur en importance de l'initiative de vaccins de COVAX.

Voici des choses que les gens n'entendent pas. Tout ce qu'ils entendent, c'est « Oh mon Dieu, le Canada est un petit pays si méchant et égoïste », et ce n'est pas vrai. C'est encore une fois de la désinformation. Cela n'aide pas les Canadiens à avoir confiance en celui qui deviendra le gouvernement si nous ne le sommes plus. Cela ne permet pas aux Canadiens de croire qu'un gouvernement conservateur ne leur mentira pas. Cela ne permet pas aux gens de croire qu'ils peuvent faire confiance aux gouvernements. Nous sommes tous ici pour que les gens fassent confiance aux gouvernements et aux parlements, et lorsque nous leur donnons des renseignements erronés, nous détruisons notre propre crédibilité dans le processus.

Ensuite, nous avons « Le Comité [...] reconnaît que cette incapacité du gouvernement de garantir l'approvisionnement national rend les Canadiens plus vulnérables aux variants dangereux et prolonge les effets économiques mondiaux néfastes de la COVID-19 ». C'est un grand saut dans l'inconnu. On se fie carrément à des renseignements erronés.

Pour l'instant, je peux vous dire que dans ma ville de Vancouver, la chef de santé publique de Vancouver est venue à un petit déjeuner de la Journée internationale des femmes. Elle a parlé de ce qui se passe avec les vaccins à Vancouver, et elle a dit qu'il n'y a plus d'épidémies dans les établissements de soins de longue durée parce que ces personnes ont déjà été vaccinées. Quand on fait croire que des gens vont mourir parce qu'ils ne se font pas vacciner... Cela fonctionne. Les provinces distribuent les vaccins. Les provinces les distribuent de la manière qu'elles jugent nécessaire pour protéger les populations à risque très élevé, et c'est ce qui se passe.

● (1720)

La phase suivante est en cours de déploiement. Nous savons maintenant que lorsque cela a été rédigé, il y avait beaucoup d'inquiétude. Nous aurons maintenant 8 millions de vaccins d'ici la fin du mois. C'est littéralement dans moins de trois semaines. Nous savons que d'ici la fin de juin, nous aurons en fait 35,5 millions de doses. Nous savons que la première dose est importante, et nous savons que vous pouvez maintenant attendre quatre semaines avant de recevoir une deuxième dose. Il est très important de savoir que, d'ici la fête du Canada, nous pourrions vacciner tous les Canadiens qui le souhaitent.

L'expression « qui le souhaite »... Le gouvernement du Canada ne peut pas obliger les gens à se faire vacciner. Nous devons utiliser

l'expression « qui le souhaite ». Le choix d'un traitement, d'une intervention ou de toute autre chose que vous mettez dans votre corps est une décision individuelle que la Charte des droits et libertés préserve. On ne peut pas obliger les gens à se faire vacciner, et c'est pourquoi l'expression « qui le souhaite » est très importante. Elle respecte le droit des gens à décider comment ils veulent être traités, comme nous le faisons tous les jours en tant que médecins. Nous ne disons pas simplement aux patients: « Je vais vous hospitaliser, vous administrer ceci et je me fiche de savoir si vous aimez ça. » Les gens doivent être d'accord. C'est une décision individuelle que les gens prennent. C'est leur corps. Si les gens ne veulent pas de vaccins, on ne devrait pas les forcer, et la loi ne peut pas les y obliger. J'ai entendu certaines personnes dire que l'expression « qui le souhaite » était une sorte de faux-fuyant, mais ce n'est pas le cas. C'est très clair. Je ne peux pas, et je ne l'ai jamais fait, attacher mes patients et les forcer à subir les interventions que je voulais qu'ils reçoivent.

Voici ce qu'il en est. Pensons-nous que, en ce moment, les Canadiens se sentent encore impuissants? Pensons-nous qu'en ce moment, les Canadiens sont encore en deuil? Pensons-nous qu'en ce moment, les Canadiens s'inquiètent pour leurs enfants parce que nous ne comprenons toujours pas comment le virus fonctionne chez les enfants? Chaque semaine, nous recevons de nouvelles informations sur la façon dont ce vaccin évolue, dont ce vaccin change. Chaque jour, nous apprenons quelque chose de nouveau. La capacité d'obtenir les bonnes informations et, une fois ces nouvelles informations obtenues, de modifier les protocoles, de changer notre façon de faire, c'est de la bonne médecine. C'est une médecine basée sur des données probantes. Nous regardons les données scientifiques. Nous ne pouvons pas en faire fi.

Nous ne changeons pas la science parce que nous voulons qu'elle change, car idéalement, nous pensons qu'elle devrait changer. La science évolue. Elle évolue toujours. Je ne connais aucune maladie que nous connaissons aujourd'hui et sur laquelle nous n'en saurons pas plus ou nous ne connaissons pas d'autres choses dans deux ans, qui ne nous donneront pas d'informations différentes sur la manière de traiter un patient ou de résoudre un problème dans deux ans. Si vous pensez que ce n'est pas vrai, alors vous feriez mieux de commencer à apprendre un peu comment fonctionne la science — et la science sur la COVID, la science des vaccins et le fait que certains virus ont tendance à évoluer beaucoup plus rapidement que d'autres.

Il y a trois variants dont nous sommes au courant. Nous ne savons même pas si, à l'heure actuelle, de nouveaux variants évoluent dans d'autres régions du monde. Nous ne savons pas si les vaccins que nous avons maintenant seront efficaces contre ces variants. Nous ne le savons pas. Tout cela se passe en ce moment même. Je le sais en tant que médecin: c'est ce qui se passe au moment où l'on se parle. On change le pronostic d'un patient en fonction de ce qui lui arrive après qu'on lui a administré le traitement initial. Il peut changer. Il peut réagir. Il peut ne pas réagir. Chaque patient est un être humain individuel qui réagit de manière différente à tout ce que nous lui donnons ou lui faisons.

Je tiens à dire que ce que je n'aime pas dans tout cela, je pense, c'est que c'est trompeur. Cela accroît et intensifie l'anxiété des Canadiens, et notre travail en tant que gouvernement est de les protéger, de leur fournir les faits. Ce ne sont peut-être pas des faits agréables; nous pouvons ne pas les aimer. Toutefois, nous devons continuer à nous assurer qu'ils peuvent avoir confiance, dans un cas comme celui-ci, lorsqu'il y a un véritable ennemi commun auquel nous sommes tous confrontés — que nous soyons néo-démocrates, conservateurs, bloquistes ou indépendants... Nous sommes tous confrontés à la COVID. C'est un adversaire commun. C'est un ennemi commun. Nous devons unir nos efforts, obtenir la vérité, nous fier à la science, examiner les données probantes et aider les Canadiens à avoir la certitude que nous nous occuperons d'eux au mieux de nos capacités, compte tenu de ce que la science nous révèle aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que dans deux semaines, nous ne découvrirons pas de nouveaux éléments d'information et que nous devons communiquer un message complètement différent aux Canadiens.

Lorsque nous ne leur expliquons pas cela, lorsque nous leur faisons croire que s'ils reçoivent un vaccin — même maintenant, lorsqu'ils reçoivent deux doses de vaccin —, ils pourront jeter le masque, se promener et faire tout ce qu'ils veulent sans tomber malades... Ce n'est pas vrai. C'est faux. Le Dr Fauci, aux États-Unis, a déclaré publiquement l'autre jour qu'il pense que les gens devront porter le masque jusqu'à la fin de 2022. Les virus sont des organismes très insensés, sournois, rusés et intelligents. Plus que n'importe quelle autre maladie, les virus portent en eux cette intelligence qui les fait évoluer très rapidement.

• (1725)

Je comprends que cette motion devait énoncer: « Découvrons ce qui se passe. Découvrons la vérité. Assurons-nous que nous en discutons à la Chambre. » J'approuve tout cela.

Une grande partie de ce qui est écrit dans cette motion, que je ne peux pas appuyer, est trompeuse. Une grande partie n'est pas fondée sur des faits scientifiques et une bonne partie de la motion amène les Canadiens à croire ou à ne pas croire certaines choses qui sont vraiment importantes pour leur capacité de survivre à ce virus.

Je veux savoir que nous tous, dans cette enceinte, sommes capables de faire front commun et de dire que nous nous moquons du parti politique auquel nous appartenons: nous sommes ici pour nous assurer que nous luttons contre ce virus, que nous le maîtrisons, que nous aidons les Canadiens à y survivre et que nous faisons tout ce que nous pouvons. C'est ma position sur cette question, et c'est celle que je maintiens.

Je participerai à un débat à la Chambre. Je ne dis pas que nous ne devrions pas en parler, mais assurons-nous que lorsque nous discutons de sujets, nous obtenons les faits et la vérité, nous avons la science, nous avons l'information et nous avons les données afin que nous puissions prendre de bonnes décisions. Le consentement éclairé est une chose que l'on fait en médecine. Les patients prennent une décision sur la base de ce que vous leur dites être la vérité sur leur maladie, sur leur traitement, sur leurs chances de survie, sur tout. Si vous ne donnez pas aux patients...

• (1730)

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Montarville, BQ):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

**L'hon. Hedy Fry:** ... la capacité de donner un consentement éclairé, vous ne pourrez pas vous en sortir. Je vous supplie...

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le président...

[Traduction]

**L'hon. Hedy Fry:** ... en tant que médecin. Je veux que nous puissions comprendre ce...

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** ... j'invoque le Règlement.

[Traduction]

**Le président:** Docteur Fry, laissez-moi vous interrompre une seconde. Nous avons un rappel au Règlement de la part de M. Bergeron.

[Français]

Monsieur Bergeron, vous avez la parole.

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le président, il est passé 17 h 30, et je crois que nous en avons tous soupé de cette monopolisation du temps du Comité par les députés ministériels.

Je demande l'ajournement de la réunion.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Bergeron.

[Traduction]

Je pense, rien qu'en écoutant les membres, qu'il y a encore des points de vue qui sont exprimés. Les députés veulent encore intervenir sur cette motion.

La Dre Fry a la parole en ce moment. Je propose, avec le consentement du Comité, comme nous l'avons fait la dernière fois...

**M. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.):** J'invoque le Règlement.

**Le président:** Puis-je terminer, très brièvement?

**M. Robert Oliphant:** D'accord.

**Le président:** Je propose que nous maintenions l'ordre des interventions que nous avons, c'est-à-dire la Dre Fry, M. Bergeron, M. Fonseca et M. Oliphant et, à moins qu'il y ait des opinions bien arrêtées contraires, que nous ajournions le débat maintenant et que nous reprenions la discussion à la première occasion.

J'aimerais entendre les autres membres sur le rappel au Règlement soulevé par M. Bergeron avant que nous prenions une décision.

Il y a M. Oliphant et, je pense, la Dre Fry, qui veulent intervenir sur le rappel au Règlement.

**L'hon. Hedy Fry:** Je suis désolée, monsieur le président. Je n'ai pas entendu le rappel au Règlement de M. Bergeron. Il y avait des grésillements dans mon appareil auditif.

[Français]

**Le président:** Monsieur Bergeron, pouvez-vous répéter brièvement la raison pour laquelle vous avez invoqué le Règlement, s'il vous plaît?

**M. Stéphane Bergeron:** Je demande l'ajournement de la réunion, monsieur le président.



Nous avons dépassé l'heure de fin de ce comité, et nous en avons tous assez de cette monopolisation du travail de ce comité par les députés ministériels.

J'aimerais alors que nous puissions passer à autre chose. Nous avons beaucoup mieux à faire aujourd'hui.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Bergeron.

[Traduction]

C'est pour demander l'ajournement du débat sur ce rappel au Règlement.

Monsieur Oliphant.

**M. Robert Oliphant:** J'allais juste dire que je ne crois pas que vous puissiez proposer une motion d'ajournement du débat sur un rappel au Règlement.

**Le président:** Exact.

**M. Robert Oliphant:** Cependant, je crois que vous pouvez demander le consentement unanime pour ajourner, et ce serait une façon implicite de le faire conformément à la procédure appropriée. La greffière peut me corriger si je me trompe.

**Le président:** Monsieur Oliphant, merci. C'est effectivement ce que j'essayais de faire, l'addendum étant le maintien du rappel au Règlement actuel, si cela convient aux membres.

Les collègues sont-ils d'accord?

**Des députés:** D'accord.

**Le président:** Nous allons donc lever la séance.

Merci, chers collègues, et merci à l'équipe de la Chambre des communes.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>